



EXPLOITATION RESTRUCTURATION EXTENSION DU CREMATORIUM DU GRAND REIMS

CONTRAT DE CONCESSION **Référence GF4V401**

Concessionnaire :

Rendu exécutoire le :

Début de contrat : 09 mars 2026

Fin de contrat : 08 mars 2044

ARTICLE 43 - PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre du présent contrat, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et ses éventuelles évolutions futures, en particulier, à la date de ce jour, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (ci-après, « la Loi informatique et libertés »).

Dans le cadre du Contrat, le Déléataire détermine les finalités et les moyens des traitements de données à caractère personnel (ci-après « DCP ») nécessaires au bon fonctionnement du service délégué.

Il est entendu que le Déléataire met en œuvre les seuls traitements de DCP strictement nécessaires au bon fonctionnement du service concédé et dans le seul cadre délimité à l'article 1 du présent contrat.

Par conséquent, il est acté que le concessionnaire agit en qualité de seul responsable de traitement.

Fait à Reims,
le **21 JUL. 2025**

Le Concessionnaire,

Pour la Collectivité,

Le Président
Alain COTTET

Le Président
Monsieur Arnaud ROBINET

